

SUR QUELQUES POINTS DE LA VIE DE L'U.N.E.F.

Les principes du fonctionnement démocratique de l'UNEF sont énoncés dans la résolution finale du 64^{ème} congrès. Ce texte vise à clarifier certains aspects des relations entre les différentes structures de l'UNEF et des procédures de vote.

C'est le point de départ vers une réflexion plus vaste pour l'UNEF de statuts et de règlement intérieur à l'image des progrès du mouvement étudiant. Cette demande est rendue d'autant plus nécessaire que l'UNEF dépend encore juridiquement de statuts adoptés en 1969 et que les procédures juridiques en cours ne permettent pas de les modifier dans l'immédiat.

°°

A - LES RELATIONS ENTRE LES DIFFÉRENTES STRUCTURES DE L'UNEF.

Différentes structures animent la vie de l'UNEF. Elles prennent de façon autonome leurs décisions dans le souci de rassembler tous les adhérents.

L'UNEF rassemble dans ses comités tous les étudiants qui veulent réunir, agir, organiser des activités ou participer à celles-ci au niveau de leur amphî, TD, UER, département, promotion ou année.

L'AGE regroupe l'ensemble des comités d'une ville. Le bureau d'AGE convoque régulièrement un collectif d'AGE en fixant l'ordre du jour. Celui-ci est discuté par les comités. Le collectif est composé en règle générale de trois membres des bureaux de tous les comités dont le président est élu par le comité ainsi que du bureau d'AGE. IL permet d'échanger les expériences, de coordonner les activités et de décider d'initiatives. Le collectif d'AGE dirige l'activité de l'UNEF sur la ville. Le bureau d'AGE représente l'UNEF au niveau de la ville. Il anime le collectif et veille à la mise en oeuvre des décisions de celui-ci. Il travaille avec les comités et aide à leur activité.

Le Bureau National convoque au moins tous les deux mois un Collectif National et en fixe l'ordre du jour. Celui-ci est discuté par les collectifs d'AGE. Le Collectif National est composé de tous les présidences et responsables à l'organisation des AGE ainsi que du Bureau National. Il dirige l'activité nationale de l'UNEF entre chaque congrès et met en oeuvre l'orientation de celui-ci. Le Bureau National de l'UNEF représente l'UNEF au niveau national et international. Il anime la vie de l'UNEF à tous les niveaux entre chaque Collectif National : il formule des propositions au Collectif National, met en oeuvre les décisions de celui-ci et favorise la circulation de l'information. Il aide à l'activité des AGE.

La circulation de l'information permet la liaison entre tous les adhérents et toutes les directions de l'UNEF. Le bureau d'AGE édite fréquemment un bulletin de liaison rendant compte de l'activité sur la ville. Le Bureau National envoie chaque semaine un courrier aux AGE et aux comités chaque mois avec "l'écho des comités". Ceux-ci en font part à l'ensemble des adhérents. Il édite "UNEF-Inform", bulletin mensuel de l'UNEF dans lequel chacun peut s'exprimer.

Tout conflit grave qui s'élève dans l'UNEF est examiné à la demande de l'une des parties et tranché par voie d'arbitrage. A cet effet, une commission des conflits est élue par le Collectif National qui choisit en son sein cinq membres pour la composer. La commission examine le conflit, rapporte devant le Collectif National et soumet ses conclusions à son approbation. Les intéressés peuvent faire appel devant le collectif National et en dernier lieu au congrès national qui règlera définitivement le différent.

B - SUR LES PROCÉDURES DE VOTE CONCERNANT LES AMENDEMENTS ET L'ÉLECTION DES BUREAUX.

i - SUR LES AMENDEMENTS.

Dans le cadre des congrès de l'UNEF, le Bureau National soumet des textes à la discussion de l'organisation. Ces textes sont discutés notamment dans les congrès d'AGE et au congrès national. Chaque adhérent a la possibilité d'amender ces textes. Pour aider à leur discussion, des commissions sont élus par les congrès. Elles sont chargées de recueillir jusqu'à la clôture de la première séance du congrès l'ensemble des amendements des adhérents. Elle les classe, les discute et porte avis. Les commissions présentent aux congrès tous les amendements, justifient leurs avis sur ceux-ci et soumettent leurs propositions au vote. Les congrès procèdent dans l'ordre aux votes des amendements, paragraphes, parties et de l'ensemble du texte.

2 - L'ÉLECTION DES BUREAUX.

Le bureau de comité est élu par une assemblée générale du comité convoqué par courrier à tous les adhérents. Il est composé d'au moins trois membres : le responsable du comité, le responsable aux services et le trésorier. Les bureaux d'AGE et le Bureau National sont élus respectivement par les congrès d'AGE et par le congrès national. Des commissions de candidature sont élues par les congrès. Au niveau de l'AGE, celle-ci est composée des responsables de tous les comités, du président d'AGE et de membres du bureau d'AGE. Au niveau national, de tous les présidents d'AGE, du président national de l'UNEF et de membres du bureau national. La commission des candidatures examine toutes les propositions en tenant compte de l'avis des comités pour l'AGE, de celui des congrès d'AGE au niveau national. Sur cette base elle propose à la discussion des congrès et à leur vote une liste de candidats. Pour le Bureau National, celle-ci est de 31 membres, les trois premiers tête de liste constituant dans l'ordre des propositions aux postes de président national, de secrétaire général et de trésorier administrateur. Pour le bureau d'AGE les trois premiers tête de liste sont les propositions aux postes de président d'AGE, responsable à l'organisation et trésorier. La commission des candidatures organise le scrutin à bulletin secret et le dépouillement, proclame les résultats aux congrès; Pour être élu, chaque candidat doit rassembler la majorité des suffrages exprimés.